

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
R.C. n° B132991996

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 3 MAI 2011

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 3 Mai 2011 à 10 heures à « La **Maison de l'Entreprise** », **Siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, et approbation des conventions y mentionnées
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2010
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement des mandats des Administrateurs
- Nomination d'un Commissaire aux comptes
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs à donner

Tout actionnaire désirant prendre part à cette Assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Société anonyme au capital de 10.000.000 Dinars

2, Rue de Turquie - Tunis

R.C. N° B 132991996 Tunis

EXERCICE 2010

Assemblée Générale Ordinaire

03 mai 2011

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION P 3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION P 4

- Activité de la bourse en 2010

1- ACTIVITE ET RESULTATS

1-1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

1-2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

1-3 Les indicateurs spécifiques par secteur

1-4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

1-5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1-6 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

2- PARTICIPATIONS

2-1 L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle

2-2 Les prises de participation ou aliénations

3- ACTIONNARIAT

3-1 La répartition du capital et des droits de vote

3-2 Conditions d'accès à l'assemblée générale

4- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONTROLE INTERNE

5- LE TITRE EN BOURSE

6- AFFECTATION DES RESULTATS

6-1 Le tableau d'évolution des capitaux propres

PROJET DE RESOLUTIONS P11

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES P13

- Rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.
- Rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.
- Notes complémentaires aux rapports.

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2010 P17

- Bilan
- Etat de résultat
- Etats de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Habib BEN SAAD

Directeur Général

Monsieur Mohamed TRIFA

Administrateurs :

- La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
- ASTREE Assurances représentée par M. Hassen JAZIRI

- Monsieur Mohamed RIAHI
- Monsieur Abdellatif EL FEKIH
- Monsieur Nouredine BEN MLOUKA

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EXERCICE 2010**

ACTIVITE DE LA BOURSE

L'Indice Tunindex a poursuivi son ascension en 2010, franchissant un palier historique, enregistrant une hausse de 19,13%, soit la huitième progression successive depuis 2003.

le Tunindex a gagné 820 points pour passer de 4 292 points au 31/12/2009 à 5 112 points au 31/12/2010.

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 3.837 millions de dinars durant l'exercice 2010 contre 3.324 millions de dinars en 2009, marquant ainsi une baisse de 15,41%.

Le compartiment principal de la bourse « la cote » a enregistré une progression du volume des transactions de 48,95% passant de 1 814 millions de dinars au 31/12/2009 à 2 702 millions de dinars au 31/12/2010.

Quant au compartiment de l'hors cote, il a enregistré une évolution du volume des transactions de 19,48% passant de 40 millions de dinars au 31/12/2009 à 48 millions de dinars au 31/12/2010 bénéficiant de la valorisation des cours et de l'enrichissement de la cote par cinq nouvelles introductions : Il s'agit de deux compagnies d'assurances Assurances SALIM et Tunis RE, la société Carthage CEMENT, la société ENNAKL Automobiles, et la société MODERN LEASING. Ainsi, le nombre des sociétés cotées est passé de 52 en 2009 à 57 en 2010 .

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 15 282 millions de dinars contre 12 227 millions de dinars à la fin de l'année 2009, enregistrant ainsi un accroissement de 25%.

Les cinq premières capitalisations à savoir la BT, BIAT, Poulina Group Holding, la STB et la SFBT ont contribué à plus de 50% à la hausse de l'indice Tunindex depuis le début de l'année 2010.

Le volume global des échanges a enregistré en 2010, une hausse de 15,4% pour atteindre 3 837 millions de dinars contre 3 325 millions de dinars en 2009. Ce volume est réparti à hauteur de 70,4% pour la cote de la bourse, soit 2 702 millions de dinars, 1,3% pour le hors cote, soit 48 millions de dinars et 28,3% pour les opérations d'enregistrement et de déclarations, soit 1 087 millions de dinars.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

En revanche, le nombre de titres échangés en bourse a baissé pour passer à 309 millions de titres en 2010 contre 343 millions de titres traités en 2009.

Au niveau du marché primaire, 18 augmentations de capital ont été réalisées courant l'exercice 2010, dont 6 augmentations de capital par émission en numéraire et 12 autres par incorporation des réserves. Les capitaux levés au titre de ces augmentations de capital s'élèvent à 290,2 millions de dinars.

Au niveau du marché primaire, le nombre d'emprunts introduits durant l'année 2010 a été de 21 contre 27 durant l'exercice précédent. Ils ont permis de collecter un montant de 515 millions de dinars.

Concernant les émissions de l'Etat, l'année écoulée a été marquée par une baisse importante des émissions de l'Etat qui ont atteint 596,850 millions de dinars contre 1024 millions de dinars en 2009, et ce, à raison de 447,400 MD sous forme de Bons de Trésors à MLT et 149,450 MD sous forme de Bons de Trésor à Court Terme.

1- ACTIVITE ET RESULTATS :

1-1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

Le portefeuille de Placements de Tunisie SICAF a connu plusieurs mouvements qui se sont soldés par la réalisation d'une plus value sur l'action Monoprix et l'action BIAT dont les cours se sont fortement appréciés durant 2010. Le produit de cette cession a servi à l'acquisition de certaines valeurs admises à la cote et qui présentent un fort potentiel de croissance.

Ainsi Placements de Tunisie a consolidé sa participation dans certaines valeurs qu'elle détient déjà en portefeuille telles que la SFBT, BIAT et SPDIT. Elle a procédé également à l'acquisition de nouvelles lignes à savoir ARTES, CARTHAGE CEMENT et la BANQUE DE TUNISIE.

Le principal risque auquel la société est exposée est celui de la chute des cours boursiers, ce risque étant relativement maîtrisé par :

- l'acquisition d'actions de sociétés opérant dans des créneaux porteurs, dont les cours sont relativement stables affichant une volatilité relativement faible,
- la recherche de placements qui procurent un rendement en dividende reflétant le niveau de risque encouru.

1-2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années :

	2006	2007	2008	2009	2010
Revenus d'exploitation	2 544 034	1 250 059	1 387 394	1 994 262	2 443 308
Résultat Net	2 312 347	1 112 364	1 216 303	1 753 949	2 167 086
Bénéfice par action	2,312	1,112	1,216	1,753	2,167
Dividende par action	1,500	1,500	1,500	1,600	1,800
Pay Out Ratio	64,9%	135%	123%	91%	83%
PER	9,9	15,6	31	26	23
PER Marché	16,5	16,21	13,70	17	13

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

1-3 Les indicateurs spécifiques:

INDICATEURS	Année 2010
Revenus	2 443 308
<u>Dividendes</u>	1 595 723
Dividendes reçus sur titres cotés	1 037 901
Dividendes reçus sur titres non cotés	557 822
<u>Plus values</u>	846 667
Plus values sur vente de titres cotés	588 297
Plus values sur vente de titres non cotés	258 370
<u>Autres</u>	918
Reprise sur provisions	918
Total des actifs	15 787 330
Immobilisations financières	8 665 003
Titres cotés	6 799 247
Autres participations	1 865 756
Prises de participations et cessions de la période	-
Prises de participations	1 842 483
Cessions en coût historique	344 367
Charges financières	29 850
Frais sur achat et vente de titres	25 984
Dotations aux provisions sur titres cotés	3 866
Liquidités et équivalents de liquidités	289 558

1-4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi :

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au début de l'année 2011, les cours des actions cotées sur la BVMT ont connu une baisse très importante.

A ce titre, le TUNINDEX a enregistré une baisse de 14,59% depuis le début de l'année jusqu'au 10 Mars 2011.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

A cet effet et en vue de protéger l'épargne publique, le CMF a suspendu à deux reprises successives toutes les transactions sur la Bourse de Tunis et ce, du 17/01/2011 au 1er/02/2011 et du 28/02/2011 au 07/03/2011.

Cette situation est de nature à affecter la valeur du portefeuille titres de la société, notamment pour les actions cotées suivantes : Carthage Cement, Banque de Tunisie, ARTES, Attijari Bank, SITEX et SICAV CROISSANCE.

La perte de valeur sur ces titres estimée selon les cours du 10 Mars 2011, s'élève à D : 165.061 qui n'a pas été comptabilisée en tant que telle en 2010 et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

1-5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les indicateurs d'activité relatifs à l'exercice 2010 et publiés en Janvier 2011, et ce, pour les sociétés dont lesquelles Placements de Tunisie détient des participations notamment COTUSAL, ASTREE, AIR LIQUIDE et MONOPRIX, conduisant la société à prévoir fort probablement l'encaissement durant l'exercice 2011 des dividendes au même niveau que ceux de l'exercice 2010.

Cependant, compte tenue de l'incertitude qui plane sur l'évolution des cours boursiers, la plus value attendue en 2011 peut ne pas atteindre le niveau réalisé en 2010.

La société tentera de réaliser en 2011 un bénéfice comparable à celui de la moyenne des trois exercices précédents.

Il est prévu également pour les trois prochains exercices la réalisation des bénéfices comparables à celui de la moyenne précitée si les conditions du marché le permettent.

1-6 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers:

Aucun changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été effectué courant 2009.

2- PARTICIPATIONS :

2-1 L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle :

Il est rappeler que Placements de Tunisie SICAF ne contrôle aucune société.

2-2 Les prises de participation ou aliénations :

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Achats</u>		<u>4.395.578</u>
♦ SICAV – Rendement	2.553.095	
♦ BIAT	285.078	
♦ SFBT	482.351	
♦ SFBT DA	13	
♦ SPDIT SICAF	166.457	

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

	♦ CARTHAGE CEMENT	221.400	
	♦ BANQUE DE TUNISIE	509.748	
	♦ ARTES	177.436	
<u>Ventes</u>			<u>(4.185.173)</u>
	♦ BIAT	211.416	
	♦ SICAV Rendement	2.739.204	
	♦ MONOPRIX	45.311	
	♦ Ste Touristique Mouradi	373.227	
	♦ SIAM	280.405	
	♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000	
	♦ SATHOP	151.588	
	♦ SHEK Palm Marina	246.382	
	♦ BANQUE DE TUNISIE	72.146	
	♦ CARTHAGE CEMENT	15.494	

Au 31/12/2010, le portefeuille de la société Placements de Tunisie SICAF s'établit comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	24.900	42,337	1.054.202
• UBCI	27.000	19,868	536.425
• ATTIJARI BANK	1.125	21,604	24.305
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	73.500	6,473	475.791
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	2.749	279,371	767.991
• SICAV- RENDEMENT	13.634	102,948	1.403.593
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	58.660	11,638	682.698
• SFBT DA 2007 1/13	23	3,476	80
• SPDIT SICAF	44.845	6,233	279.519
• SEPT MOLKA HOTEL	1.000	100,000	100.000
• Ste Touristique Mouradi	780	121,414	94.703
• SATHOP	2.720	111,462	303.177
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,367	205.906
• BANQUE DE TUNISIE	37.650	11,623	437.602
• ARTES	15.000	11,829	177.436
<u>Total brut</u>			<u>6.826.246</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

3- ACTIONNARIAT :

3-1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote:

Il est à noter que la répartition du capital de PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF a très peu évolué en 2010. Elle se présente au 31/12/2010 comme suit :

	Nombre d'actions détenues	Pourcentage
*GROUPE BANQUE DE TUNISIE :	520.155	52,01%
- BANQUE DE TUNISIE :	397.998	39,80 %
- ASTREE ASSURANCES :	99.120	9,91%
- GENERALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE SICAF :	23.037	2,30%
*GROUPE M. Med RIAHI :	280.000	28,00%
*Autres Actionnaires :	199.845	19,99%

Aucun franchissement de seuil n'a été signalé au cours de l'année 2010.

3-2 Informations sur les conditions d'accès à l'assemblée générale:

Aucune privation de droit de vote n'a été constatée. Les droits de vote s'élèvent au jour de la tenue de cette Assemblée à 1 million de droits.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à tout actionnaire ayant retiré une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

4- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONTROLE INTERNE :

La Société est administrée par un Conseil composé de sept membres qui sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale.

Compte tenu de la nature et le nombre des opérations réalisées, l'Audit annuel du Commissaire aux comptes est souvent exhaustif.

5- LE TITRE EN BOURSE:

Durant l'exercice 2010, la valeur de l'action PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF a évolué entre un plancher de 37,950 D et un plafond de 44,700 D.

Les échanges ont porté sur 41 820 actions (4,18% du capital) pour une valeur de 1.663 mD soit un cours moyen de 39,765 D par action.

Au 31 Décembre 2010, la capitalisation boursière de la Société a été de 40.240.000 D, soit une baisse de 2,09% par rapport à fin 2009.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

6- AFFECTATION DES RESULTATS:

L'article 33 des statuts stipule que « les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions nécessaires ».

Sur ces bénéfices, il est alloué successivement :

- 1) 5% pour constituer la réserve légale.
- 2) la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende représentant 5% du montant libéré et non remboursé des actions.
- 3) les sommes affectés aux réserves constituées en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale.
- 4) les sommes reportées à nouveau.

Etant donné que la réserve légale a atteint 10% du capital, il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire la répartition suivante des résultats :

Bénéfice net de l'exercice	:	2 167 086 D
+ Résultat reporté en 2009	:	881 102 D

Sous total	:	3 048 188 D
-------------------	---	--------------------

- Dividende (18% du capital social)	:	1 800 000 D
-------------------------------------	---	-------------

Report à nouveau	:	1 248 188 D
-------------------------	---	--------------------

6-1 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre de trois derniers exercices

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u> Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						1 216 303 (1 500 000)	(1 112 364)	(1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2009							1 753 949	1 753 949
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693
Affectations approuvées par l'AGO du 06 avril 2010						1 216 303 (1 600 000)	(1 216 303)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(1 600 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2010							2 167 086	2 167 086
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

PROJET DE RESOLUTIONS

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, l'Assemblée Générale approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2 167 086,000 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2010.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2010 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.167.086,000 Dinars
+ Report à nouveau ex 2009	<u>881.101,609</u> Dinars
Total (1)	3.048.187,609 Dinars
- Dividendes à distribuer	1.800.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2010	<u>1.248.187,609</u> Dinars
Total (2)	= 0

Le dividende sera mis en paiement à raison 1,800 Dinars par action à partir du 06 mai 2011.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale constate que la réserve à régime spécial constituée en 2005 pour 73.771,000 dinars est devenue disponible et décide de l'affecter au poste de réserves ordinaires.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD en tant qu'administrateur. Le mandat de Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD arrivera à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (3) ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Abdellatif FEKIH ;
- Monsieur Mohamed RIAHI ;

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2013.

Projet de résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination du cabinet DELTA CONSULT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2013.

Projet de résolution n°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt et un mille Dinars (21.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n° 8:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 17 mars 2008, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.787.330 et un bénéfice net de D : 2.167.086, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la

présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, il y a lieu de noter que contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales la société «Placements de Tunisie SICAF» possède, au 31 décembre 2010, des actions de la Banque de Tunisie qui détient à son tour une fraction de son capital supérieure à 10%. Cette situation devrait être régularisée dans un délai ne dépassant pas un an à partir de la date d'acquisition des dites actions par la société «Placement de Tunisie - SICAF»
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
7. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
8. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

➤ *Convention de services administratifs et financiers*

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF ».

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle d'un montant de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de la rémunération annuelle pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

➤ *Rémunération du Président Directeur Général*

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Président Directeur Général à 400 dinars.

➤ *Mise à disposition d'une voiture de fonction*

Le conseil d'administration réuni le 25 Février 2010 a autorisé la mise à la disposition du Président Directeur Général, d'une voiture d'une valeur d'origine de D : 56.500, acquise depuis 2007.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2010, s'élèvent à D : 16.411.

Hormis les conventions sus-indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles précités.

Tunis, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIFS

(Montants exprimés en dinar)

ACTIFS	31 Décembre	
	2010	2009
<u>Actifs non courants</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations corporelles	56 500	56 500
Moins : amortissements	(42 739)	(31 439)
	<u>13 761</u>	<u>25 061</u>
Immobilisations financières	8 665 003	8 664 834
Moins : provisions	-	-
<u>Total des actifs immobilisés</u>	<u>8 665 003</u>	<u>8 689 895</u>
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>8 678 764</u>	<u>8 689 895</u>
<u>Actifs courants</u>		
Placements et autres actifs financiers	6 826 246	6 532 161
Moins : provisions	(71 518)	(68 570)
	<u>6 754 728</u>	<u>6 463 591</u>
Autres actifs courants	64 280	66 688
Liquidités et équivalents de liquidités	289 558	24 546
<u>Total des actifs courants</u>	<u>7 108 566</u>	<u>6 554 825</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>15 787 330</u>	<u>15 244 720</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31 Décembre	
	2010	2009
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves	2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres	73 371	73 371
Résultats reportés	881 102	727 153
<u>Total capitaux propres</u>	<u>13 594 693</u>	<u>13 440 744</u>
<u>avant résultat de l'exercice</u>		
Résultat net de la période	0	1 753 949
<u>Total capitaux propres</u>	<u>13 594 693</u>	<u>15 194 693</u>
<u>avant affectation</u>		

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Passifs courants

Autres passifs courants	25 551	50 027
<u>Total des passifs courants</u>	<u>25 551</u>	<u>50 027</u>
<u>Total des passifs</u>	<u>25 551</u>	<u>50 027</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>	<u>13 620 244</u>	<u>15 244 720</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31 Décembre	
		2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 595 723	1 297 902
Produits nets sur cessions de titres	10	846 667	680 950
Reprise sur provisions	4	918	15 410
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>2 443 308</u>	<u>1 994 262</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	258 679	222 452
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	15 166	16 098
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>273 845</u>	<u>238 550</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>2 169 463</u>	<u>1 755 712</u>
Charges financières nettes		(5)	(2)
Autres gains ordinaires		36	24
Autres pertes ordinaires			-
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>2 169 494</u>	<u>1 755 734</u>
Impôt sur les sociétés	13	(2 408)	(1 785)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>2 167 086</u>	<u>1 753 949</u>
<u>Résultat de la période</u>		<u>2 167 086</u>	<u>1 753 949</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE au 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en Dinar)

	Notes	31 Décembre	
		2010	2009
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	4 939 375	3 329 880
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 595 723	1 297 902

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>6 535 098</u>	<u>4 627 782</u>
Décaissements pour achats de titres	14	4 412 776	2 890 981
Distributions de dividendes	16	1 620 450	1 499 959
Jetons de présence		24 000	24 000
Autres décaissements		212 691	190 091
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>6 269 917</u>	<u>4 605 031</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>265 181</u>	<u>22 751</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		(169)	(216)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>(169)</u>	<u>(216)</u>
Variation de trésorerie		<u>265 012</u>	<u>22 535</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>24 546</u>	<u>2 011</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>289 558</u>	<u>24 546</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

PLACEMENTS DE TUNISIE**S I C A F****NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2010, à D : 8.665.003, contre D : 8.664.834 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	20.142	8,799	177.231
• Air liquide DA	6	28,11	169
• ASTREE DA CP 27	40	2,5	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,5	169
<u>Total</u>			<u>8.665.003</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 6.754.728 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	24.900	42,337	1.054.202
• UBCI	27.000	19,868	536.425
• ATTIJARI BANK	1.125	21,604	24.305
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	73.500	6,473	475.791
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	2.749	279,371	767.991
• SICAV- RENDEMENT	13.634	102,948	1.403.593
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	58.660	11,638	682.698
• SFBT DA 2007 1/13	23	3,476	80
• SPDIT SICAF	44.845	6,233	279.519
• SEPT MOLKA HOTEL	1.000	100,000	100.000
• Ste Touristique Mouradi	780	121,414	94.703
• SATHOP	2.720	111,462	303.177
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,367	205.906
• BANQUE DE TUNISIE	37.650	11,623	437.602
• ARTES	15.000	11,829	177.436
<u>Total brut</u>			<u>6.826.246</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(71.518)
<u>Total net</u>			<u>6.754.728</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>6.463.591</u>
<u>Achats</u>	<u>4.395.578</u>
♦ SICAV – Rendement	2.553.095
♦ BIAT	285.078
♦ SFBT	482.351
♦ SFBT DA	13
♦ SPDIT SICAF	166.457
♦ CARTHAGE CEMENT	221.400
♦ BANQUE DE TUNISIE	509.748
♦ ARTES	177.436

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A V

<u>Ventes</u>			<u>(4.185.173)</u>
♦ BIAT	211.416		
♦ SICAV Rendement	2.739.204		
♦ MONOPRIX	45.311		
♦ Ste Touristique Mouradi	373.227		
♦ SIAM	280.405		
♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000		
♦ SATHOP	151.588		
♦ SHEK Palm Marina	246.382		
♦ BANQUE DE TUNISIE	72.146		
♦ CARTHAGE CEMENT	15.494		
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Croissance</u>			<u>65.811</u>
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Rendement</u>			<u>17.868</u>
<u>Dotations aux provisions</u>			<u>(2.948)</u>
♦ Dotations	(3.866)		
♦ Reprises	918		
<u>Solde au 31/12/2010</u>			<u>6.754.728</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31/12/2009</i>			<i>31/12/2010</i>
• ATTIJARI BANK	918	-	(918)	-
• SITEX	55.932	3.866	-	58.804
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	68.570	3.866	(918)	71.518

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 64.280, contre D : 66.688 à l'issue de l'exercice 2009 et se détaille comme suit :

	2010	2009
• Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 13)	64.155	66.563
• Compte d'attente	272	272
• Charges constatées d'avance	125	125
<u>Total</u>	<u>64.552</u>	<u>66.960</u>
• Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>64.280</u>	<u>66.688</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2010, un solde de D : 289.558, contre un solde de D : 24.546 en 2009. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2010	2009
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		881.102	727.153
<u>Total</u>		<u>13.594.693</u>	<u>13.440.744</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	2.167.086	1.753.949
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>15.761.779</u>	<u>15.194.693</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		2,167	1,754

(A) Au 31 Décembre 2010, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

	Capital social	Réserve légal	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	(1 112 364)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						(1 500 000)		(1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2009							1 753 949	1 753 949
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693
Affectations approuvées par l'AGO du 06 avril 2010						1 216 303	(1 216 303)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						(1 600 000)		(1 600 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2010							2 167 086	2 167 086
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 25.551, contre D : 50.027 au 31 Décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	2010	2009
• Etat, retenues à la source	3.660	4.920
• Etat, TCL à payer	1.250	917
• Actionnaires, dividendes à payer	219	20.669
• Charges à payer	20.422	23.521
<u>Total</u>	<u>25.551</u>	<u>50.027</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2010 à D : 1.595.723, contre D : 1.297.902 en 2009.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• BANQUE DE TUNISIE	1.700	2,900	4.930
• ASTREE	330.602	2,000	661.204
• AIR LIQUIDE	18.463	9,700	179.091
• COTUSAL	13.924	30	417.720
• MONOPRIX	16.100	5,800	93.380
• BIAT	24.900	2,000	49.800
• SICAV CROISSANCE	2.749	4,222	11.606
• SICAV RENDEMENT	20.923	3,580	74.904
• SPDIT	20.000	0,340	6.800
• SFBT	33.660	0,600	20.196
• SICOAC	15.630	2,558	39.982
• UBCI	18.000	1,250	22.500
• ESSO	231	58,916	13.610
<u>Total</u>			<u>1.595.723</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A V

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2010.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 846.667, contre D : 680.950, à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• MONOPRIX	340.102
• SATHOP	14.734
• S.I.A.M	84.058
• Société Touristique Mouradi	64.475
• SHEK Palm Marina	41.008
• SEPT MOLKA HOTEL	15.527
• BIAT	229.812
• SICAV Rendement	4.233
• BANQUE DE TUNISIE	18.234
• CARTHAGE CEMENT	149
<u>Sous total (1)</u>	<u>812.332</u>
• Moins-value sur titres SICAV Rendement	(49.344)
<u>Sous total (2)</u>	<u>(49.344)</u>
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	65.811
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - Rendement</u>	17.868
<u>Sous total (3)</u>	<u>83.679</u>
<u>Total (1+2+3)</u>	<u>846.667</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève, en 2010, à D : 258.679, contre D : 222.452 en 2009.

Il se détaille comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.719	11.917
- CMF	450	
- STICODEVAM	8.909	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	11.998	12.573
• Publicité, publications, relations publiques	3.984	3.850
• Services bancaires et assimilés	-	133
• Frais de garde	119.013	102.008
• Jetons de présence	24.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	25.984	7.857
• Impôts & taxes	6.504	4.335
• Frais de gestion Banque de Tunisie	47.200	47.200
• Dons et subventions	3.000	3.000
• Autres charges	5.277	5.579
<u>Total</u>	<u>258.679</u>	<u>222.452</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 15.166, contre D : 16.098, en 2009 et se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
• Dotations aux amortissements	11.300	11.300
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	3.866	4.798
<u>Total</u>	<u>15.166</u>	<u>16.098</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 2.408, contre D : 1.785 au 31 Décembre 2009. Il est déterminé comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>2.169.494</u>	<u>1.755.734</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	24.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	3.866	4.526
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	272
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	523.496	329.878
- Moins-values réalisées sur SICAV Rendement après distribution de dividendes	49.344	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.595.723)	(1.297.902)
- Reprises sur provisions pour titres	(918)	(15.410)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(607.175)	(523.496)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(588.297)	(336.834)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>(21.909)</u>	<u>(59.232)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(21.909)</u>	<u>(59.232)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(21.909)</u>	<u>(59.232)</u>
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>2.408</u>	<u>1.785</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(66.563)	(68.348)
<u>IS à reporter</u>	<u>(64.155)</u>	<u>(66.563)</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		4.185.173
- Placements courants	4.185.173	
• Plus-values nettes sur cessions		762.988
• Frais sur vente de titres		(8.786)
<u>Encaissements</u>		<u>4.939.375</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		4.395.578
- Placements courants	4.395.578	
• Frais sur achat de titres		17.198
<u>Décaissements</u>		<u>4.412.776</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		1.595.723
<u>Encaissements</u>		<u>1.595.723</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 06 Avril 2010)		1.600.000
- Actionnaires, dividendes- à payer au 31.12.2009		20.669
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2010		(219)
<u>Décaissements</u>		<u>1.620.450</u>

Note 17: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au début de l'année 2011, les cours des actions cotées sur la BVMT ont connu une baisse très importante.

A ce titre, le TUNINDEX a enregistré une baisse de 14,59% depuis le début de l'année jusqu'au 10 Mars 2011.

PLACEMENTS DE TUNISIE

S I C A F

A cet effet et en vue de protéger l'épargne publique, le CMF a suspendu à deux reprises successives toutes les transactions sur la Bourse de Tunis et ce, du 17/01/2011 au 1^{er}/02/2011 et du 28/02/2011 au 07/03/2011.

Cette situation est de nature à affecter la valeur du portefeuille titres de la société, notamment pour les actions cotées suivantes : Carthage Cement, Banque de Tunisie, ARTES, Attijari Bank, SITEX et SICAV CROISSANCE.

La perte de valeur sur ces titres estimée selon les cours du 10 Mars 2011, s'élève à D : 165.061 qui n'a pas été comptabilisée en tant que telle en 2010 et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.